



Annulation bon de commande cuisine

Par **YAMAS**, le **24/11/2007** à **10:41**

Bonjour,

J'ai signé en magasin un bon de commande de cuisine. Quand le métreur est venu à notre domicile, nous nous sommes rendu compte que l'implantation de cette cuisine était complètement à revoir suite à des erreurs du cuisinistes. j'ai signalé au métreur de laisser tomber le projet mais j'ai omis de signaler l'annulation du bon de commande par recommandé.

2 mois après, le cuisiniste me demande 2000 euros (correspondant au chèque d'acompte que je n'ai jamais versé) en dommage et interet.

Quels sont mes recours ?

merci

Par **jeetendra**, le **24/11/2007** à **20:33**

bonsoir vous auriez dû vous retractez plus tôt, le contrat est valable et les 2000 euros vous les devez hélas, vous pourriez d'un commun accord en reduire le montant qui me parait excessif, cordialement